

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, mon intervention à cette étape du débat, surtout au sujet de la motion n° 13, sera brève. Je n'ai pas encore parlé là-dessus, mais les lettres que mes électeurs m'ont adressées m'incitent à consigner au compte rendu certaines de mes réactions.

L'amendement qu'a présenté le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) mérite l'appui de tous les députés. Mais avant de le commenter, je voudrais dire un mot du discours que le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) a prononcé avant le dîner. C'est un jeune homme fort brillant, il a la moitié de mon âge et il a atteint une maturité étonnante. A mon avis, son discours témoigne d'une sensibilité étrangère aux membres du cabinet. Je suis arrivé ici en 1972 en même temps que ce jeune député. En 1973, nous avons eu à faire face à un vote. La genèse de l'affaire est bien connue. En 1967 aussi, on a prétendu mettre à l'essai ladite mesure. Ce n'a pas été une période d'essai. On n'a même pas essayé; toute l'affaire n'a été qu'une façade.

En 1973, lorsque la mesure a été présentée pour la seconde fois, on nous a dit qu'il s'agissait d'une seconde période d'essai de cinq ans. On nous a demandé de l'approuver. Le scrutin tenu à ce moment-là a été fondamentalement le même que celui que nous allons tenir dans un instant. Quiconque se prononçait en faveur de ce bill se voyait accoler l'étiquette abolitionniste. Ce soir, sur le point de nous prononcer sur le même bill, on se voit traité de partisan du maintien de la peine de mort.

En 1973, j'ai voté comme le cabinet à l'étape de la deuxième lecture en faveur du principe du bill. Je l'ai fait avec certaines réserves, sur la promesse que le solliciteur général (M. Allmand) assurerait une certaine protection. Au lieu de cela, qu'a-t-il fait? Il a cherché à faire franchir l'étape du comité à la sauvette. J'ai été dégoûté par ce procédé que je qualifie de malhonnête de la part du solliciteur général. A l'étape de la troisième lecture, j'ai changé d'avis et me suis rangé du côté de ceux qu'on a alors qualifiés de partisans du maintien de la peine de mort. Nos votes l'emportèrent à cette époque. Je dirai bien franchement que je n'ai pas grand espoir que nos votes l'emportent ce soir. Je suis toutefois convaincu plus que jamais de la nécessité absolue de freiner la hausse du taux de criminalité au Canada et de se doter de moyens sur lesquels le peuple canadien pourra compter. Voilà maintenant trois ans que le solliciteur général a promis de faire adopter le bill à l'étude. Après tout, c'est lui qui l'a présenté. Voilà maintenant que son cilice le gêne.

Le solliciteur général et le ministre de la Justice (M. Basford) ont fait tout un battage au sujet d'un programme de relations publiques. Ils l'ont appelé le programme sur l'ordre et la sécurité. Le bill C-83 a été une supercherie. Il a subi plus d'amendements que n'importe quel autre bill par le passé.

Le Canada veut de la protection. J'ai fait un sondage dans ma circonscription, et je ne suis sûrement pas le seul député à l'avoir fait. Le résultat a été de 81.4 p. 100 en faveur du maintien de la peine de mort. C'est un peu plus élevé que la moyenne nationale. Néanmoins, c'est le pourcentage de mes électeurs qui veulent conserver la peine de mort.

Peine capitale

Je ne crois pas trop que la peine de mort ait un effet de dissuasion, mais cela n'a pas d'importance. Selon moi, au moment où le crime augmente, nous devons appuyer la police.

J'ai fait pendant quatre ans partie du conseil des commissaires de police de Belleville. J'y ai participé activement à l'agrandissement du corps de police. J'ai embauché certains de ces hommes, et je puis dire que ce corps de police soutient la comparaison avec n'importe quel autre, qu'il se compare avantageusement à celui de bien des villes de grandeur semblable au Canada. J'ai un immense respect pour eux et une grande confiance en leur jugement. Ces hommes, comme bien d'autres, veulent avoir la protection que constitue la peine de mort.

Comme le député qui m'a précédé, je serai bref. J'aurais aimé m'étendre sur le sujet. Mais il y a une question que je dois poser. Pourquoi le gouvernement veut-il continuer à créer des affrontements? Il s'est récemment affronté aux contrôleurs aériens. Il n'y a pas longtemps, il s'est affronté au peuple canadien, au moyen de la Commission de lutte contre l'inflation. Et maintenant, c'est le pire affrontement de tous, la question de la peine de mort.

Plus de 75 p. 100, peut-être 80 p. 100 des Canadiens, veulent la peine de mort. Si 15 à 20 millions de Canadiens qui sont en faveur de la peine de mort sont mis en balance contre la vie de huit, dix ou douze individus qui sont des meurtriers, ou peu-être quelque chose de pire, nos priorités législatives sont mal établies. Pour ma part, si les gens de Hastings peuvent dormir un peu mieux la nuit à cause du maintien de la peine capitale, je voterai pour la peine capitale aussi souvent qu'on voudra.

• (2100)

M. l'Orateur adjoint: La motion est inscrite au nom du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Conformément à l'ordre adopté le mardi 29 juin, le vote par appel nominatif sur la motion est différé.

Nous passons maintenant aux motions n°s 21 et 22 inscrites au nom du député de Lotbinière (M. Fortin).

[Français]

La Chambre procédera maintenant à l'étude des motions n°s 21 et 22 au nom de l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin).

M. André Fortin (Lotbinière) propose:

Motion n° 21

Qu'on modifie le bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), en supprimant l'article 7.